

ASSOCIATION CANADIENNE DES ENTRAÎNEURS

ÉTATS FINANCIERS

LE 31 MARS 2020

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du Conseil d'administration,
Association canadienne des entraîneurs :

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association canadienne des entraîneurs («l'Entité»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle la situation financière de l'Entité au 31 mars 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, des fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou des situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les transactions et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

OHCI LLP

OUSELEY HANVEY CLIPSHAM DEEP LLP

Experts-comptables autorisés

Ottawa, Ontario

Le 5 juin 2020



ASSOCIATION CANADIENNE DES ENTRAÎNEURS

(Constituée selon les lois du Canada)

BILAN AU 31 MARS 2020

	2020	2019
ACTIF		
Actif à court terme :		
Encaisse	945 029 \$	1 503 664 \$
Comptes débiteurs	278 098	167 505
Recevable de taxes de vente du gouvernement	59 822	121 667
Frais payés d'avance	124 043	84 239
	<u>1 406 992</u>	<u>1 877 075</u>
Titres négociables (note 3)	698 500	705 405
Immobilisations (note 2)	29 396	42 741
	<u>2 134 888 \$</u>	<u>2 625 221 \$</u>

PASSIF ET ACTIF NET

Passif à court terme :		
Comptes fournisseurs	688 008 \$	957 791 \$
Produits reportés (note 5)	155 112	116 173
	<u>843 120</u>	<u>1 073 964</u>
Actif net :		
Actif net immobilisé	29 396	42 741
Actif net pour expansion future - limité à l'interne	500 000	500 000
Actif net non affecté	762 372	1 008 516
	<u>1 291 768</u>	<u>1 551 257</u>
	<u>2 134 888 \$</u>	<u>2 625 221 \$</u>

Au nom du conseil :

Administrateur

Administrateur

ASSOCIATION CANADIENNE DES ENTRAÎNEURS

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	2020	2019
ACTIF NET IMMOBILISÉ		
Solde au début de l'exercice	42 741 \$	29 905 \$
Achat d'immobilisations (net)	6 761	29 019
Amortissement	(20 106)	(16 183)
Solde à la fin de l'exercice	<u>29 396 \$</u>	<u>42 741 \$</u>
ACTIF NET POUR EXPANSION FUTURE		
Solde au début et à la fin de l'exercice	<u>500 000 \$</u>	<u>500 000 \$</u>
ACTIF NET NON AFFECTÉ		
Solde au début de l'exercice	1 008 516 \$	1 088 193 \$
Dépenses nettes pour l'exercice	(259 489)	(66 841)
Investissements en immobilisations	13 345	(12 836)
Solde à la fin de l'exercice	<u>762 372 \$</u>	<u>1 008 516 \$</u>

ASSOCIATION CANADIENNE DES ENTRAÎNEURS

ÉTAT DES RÉSULTATS Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	2020	2019
REVENUS		
Sport Canada	4 624 550 \$	4 387 250 \$
Commanditaires (note 6)	296 743	400 227
Frais d'adhésion des partenaires et ventes	1 324 360	1 112 015
Frais d'enregistrement	129 540	135 154
Projets internationaux	58 100	67 400
Autres	32 859	51 203
	<u>6 466 152</u>	<u>6 153 249</u>
DÉPENSES		
Éducation et partenariats	3 118 002	3 026 542
Marketing et communication	1 462 108	1 060 133
Administration	858 646	744 931
Activités internationales	41 544	47 988
Informatique	625 988	886 147
Entraîneurs professionnels	619 353	454 349
	<u>6 725 641</u>	<u>6 220 090</u>
Dépenses nettes pour l'exercice	<u>(259 489) \$</u>	<u>(66 841) \$</u>

ASSOCIATION CANADIENNE DES ENTRAÎNEURS

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	2020	2019
ENCAISSE PROVENANT DE (ABSORBÉES PAR)		
Activités d'exploitation		
Dépenses nettes pour l'exercice	(259 489) \$	(66 841) \$
Postes ne modifiant pas l'encaisse		
-amortissement	20 106	16 183
-perte à la disposition d'immobilisations	-	3 279
-perte (gain) sur les investissements	17 489	(13 922)
	<u>(221 894)</u>	<u>(61 301)</u>
Changements dans les postes de fonds de roulement autres que les disponibilités		
Comptes débiteurs	(110 593)	41 433
Recevable de taxes de vente du gouvernement	61 845	(100 457)
Frais payés d'avance	(39 804)	6 040
Comptes fournisseurs	(269 783)	242 314
Produits reportés	38 939	(100 254)
	<u>(541 290)</u>	<u>27 775</u>
Activités d'investissement		
Titres négociables	(10 584)	(11 296)
Acquisition d'immobilisations nettes des dispositions	(6 761)	(32 298)
	<u>(17 345)</u>	<u>(43 594)</u>
Diminution de l'encaisse	(558 635)	(15 819)
Encaisse - début de l'exercice	1 503 664	1 519 483
Encaisse - fin de l'exercice	<u>945 029 \$</u>	<u>1 503 664 \$</u>

ASSOCIATION CANADIENNE DES ENTRAÎNEURS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

LE 31 MARS 2020

ORGANISATION

L'Association canadienne des entraîneurs («l'Association») est une association canadienne sans but lucratif formée en 1971, est enregistrée à titre d'association canadienne de sport amateur et exempte de l'impôt sur le revenu. Pendant la durée de son enregistrement, l'Association peut émettre aux donateurs des reçus pour fins d'impôt. Sa mission est d'améliorer, par la qualité de l'entraînement, l'expérience de tous et toutes les athlètes y participant au Canada. L'Association dépend de Sport Canada pour la majorité de son financement.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et incluent les principales conventions comptables ci-dessous:

a) Constatation des revenus

L'Association suit la méthode du report pour comptabiliser les contributions. Les apports affectés sont constatés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les dépenses y afférentes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou peuvent être raisonnablement estimés et que leur recouvrement est raisonnablement assuré. Les honoraires des partenaires et les ventes ainsi que les frais d'inscription et les revenus des commandites sont comptabilisés en tant que revenus au cours de la période à laquelle ils se rapportent.

b) Instruments financiers

Les titres négociables sont d'abord reconnus à leur juste valeur et ensuite mesurés à leur juste valeur en fin d'exercice. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats. Les autres instruments financiers sont d'abord reconnus à leur juste valeur et ensuite mesurés au coût, au coût après amortissement ou au coût moins des provisions pour la diminution.

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent l'encaisse et les débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les créditeurs.

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur comprennent les titres négociables.

c) Immobilisations

Les achats de matériel et de mobilier sont comptabilisés au coût d'acquisition, et l'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif. Le taux pour le mobilier est 20 % et le taux pour le matériel est 45 %. Les améliorations locatives sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode linéaire sur la durée de location restante. Les logiciels sont portés directement à la dépense durant l'exercice où l'achat a eu lieu.

ASSOCIATION CANADIENNE DES ENTRAÎNEURS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

LE 31 MARS 2020

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

d) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés d'actif et du passif, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des revenus et des dépenses pour la période. Les résultats réels pourraient s'éloigner de ces estimations. Ces estimations sont revues annuellement et, si des corrections s'avèrent nécessaires, elles sont comptabilisées dans les états financiers de la période où elles deviennent connues.

2. IMMOBILISATIONS

		Amortissement		2020		2019
	Coût	accumulé		Net		Net
Mobilier de bureau	\$ 8,525	\$ 6,450	\$	2,075	\$	2,594
Équipement informatique	64,278	36,957		27,321		40,147
	\$ 72,803	\$ 43,407	\$	29,396	\$	42,741

3. TITRES NÉGOCIABLES

Les titres négociables sont constitués de fonds d'actions et de titres à revenu fixe et sont comptabilisés à leur juste valeur.

		2020		2019
Alto Monthly Income Portfolio	\$	557,309	\$	534,254
Maestro Income Balanced Portfolio		141,191		171,151
	\$	698,500	\$	705,405

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Association est exposée aux risques de change, de taux d'intérêt et de marché par le biais de ses titres négociables. L'Association suit des politiques et des pratiques d'investissement pour contrôler le niveau de risque auquel elle est exposée. Le risque d'investissement maximal est représenté par la juste valeur des titres négociables. La direction est d'avis que la valeur comptable des instruments financiers se rapproche de leur juste valeur.

ASSOCIATION CANADIENNE DES ENTRAÎNEURS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

LE 31 MARS 2020

5. PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés se composent des frais d'adhésion de 58 565 \$ (2019 - 49 045 \$) qui se rapportent à l'exercice suivant et de commanditaires et de contributions de 96 547 \$ (2019 - 67 128 \$) qui sont liées aux activités futures.

	2020		2019	
Solde au début de l'exercice	\$	116,173	\$	216,427
Moins : montant comptabilisé en produits au cours de l'exercice		(116,173)		(216,427)
Plus : montant reçu lié à l'exercice suivant		155,112		116,173
Solde à la fin de l'exercice	\$	155,112	\$	116,173

6. COMMANDITAIRES

Les commanditaires pour l'exercice comprennent Suncor et TeamSnap.

7. ENGAGEMENTS

L'Association a conclu un bail à long terme de locaux pour bureaux, y compris l'installation de meubles et de l'infrastructure informatique avec l'Association récréative de la fonction publique du Canada. Le bail a commencé le 1er octobre 2017 et dure jusqu'au 30 septembre 2022. Le coût annuel brut de location est d'environ 162 000 \$.

8. ALLOCATION DES DÉPENSES

L'Association alloue le coût des installations et d'autres frais généraux aux différentes divisions comme suit :

	2020		2019	
Éducation et partenariats	\$68,666	38%	\$67,632	40%
Marketing et communication	45,175	25%	27,053	16%
Informatique	25,298	14%	40,579	24%
Entraîneurs professionnels	10,842	6%	5,073	3%